

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 33 (1895)
Heft: 27

Artikel: Le pavillon Favey, Grognuz et Cie à Yverdon
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-195033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

— Dites-voi! qu'est-ce que c'est que cette musique et d'où vient elle?

— C'est l'Union Instrumentale de Lausanne, là répond le valottet.

— Vouai!.....

Et lo gaillâ, tot motset, est restâ tant ébaubi, que n'a pas pu repipâ on mot d'on bon momeint, tandi que lè dou z'autro, que l'aviont laissi bragâ, quand bin saviont cein qu'ein irè, rizont dein lâo barba dè lâi vairè lo subliet copâ asse franc.

Un souvenir des Ohmgeld.

Sous ce titre, nous lisons les amusants détails qui suivent, publiés dans une brochure lors du mouvement que souleva en Suisse, vers 1872, la grosse question des *Ohmgeld* (droits d'entrée perçus par les cantons):

« Voyez un peu ce beau jeune homme de cette bonne ville de Neuchâtel, qu'on dirait bâtie avec du beurre de Berne; il est paré comme pour une fête: c'est qu'en effet il doit être parrain dans un village à quinze minutes au-delà de la frontière.

La marraine est jeune et jolie, sans parler d'autres avantages qui ne sont pas à dédaigner. Le voilà donc parti avec son gentil petit coursier, qui a fait avec lui sa première école de guide l'année dernière. Plongé dans de douces rêveries, qui pourtant ne lui ont pas fait oublier de mettre dans le caisson de sa légère carriole deux bouteilles du meilleur crû de la ville, il ne lui vient pas à la pensée qu'il va passer d'un pays dans un autre. Il pense probablement à la Bernoise aux yeux bleus; mais non pas à celle qui a des *gabelous* à la frontière. Son joli cheval ne connaissant pas cette espèce de militaire qui crie d'arrêter devant le bureau de l'ohmgeld, le bruit du char, ou autre chose, empêchant d'ailleurs le jeune homme d'y prendre garde, la frontière est franchie.

Bref, on arrive tout à point au milieu de la jeune famille pour échanger les salutations d'usage et recevoir le joli bouquet de la marraine, à laquelle, au premier coup de cloche, on présente gracieusement son bras droit. Tout à coup, le jeune homme se sent saisi par la main rude et tremblante d'un drôle qui lui crie en s'essuyant le front: *Fous savez tu fin sans frotre caisson*. En effet, le fidèle serviteur de la République de Berne venait de s'en assurer en fouillant la voiture restée devant la maison.

Trempé d'une rare sueur pour avoir suivi la voiture, le douanier parle de confiscation du cheval, de la voiture, de prison et d'une amende de 40 francs, mais en fin de compte, et moyennant la garantie des gens de la maison, on se contente d'appliquer cette dernière peine.

Il a fini de sonner, et il faut aller au pas de course à l'église.

Maintenant, pour être sûr de votre affaire, mon beau jeune homme, n'allez pas oublier d'inviter ce soir le coulant préposé à l'ohmgeld, qui, par certaines considérations, ne vous a appliquée que le minimum de la peine, afin que l'année prochaine vous puissiez faire encore votre service militaire avec le même cheval, et chanter avec les camarades du canton voisin les bienfaits de la *fraternité* dans la même caserne.

Arrêtez-vous en deçà du pont, en face d'un certain bureau, le soir d'un jour de marché de Neuchâtel, vous pourrez observer une espèce d'ombre, allant d'un char à l'autre; c'est tout simplement un être vivant qui s'assure à l'avance de sa proie pendant que le cheval mange son picotin et que le propriétaire du char boit la dernière chopine sur le sol neuchâtelois, pour éviter l'ohmgeld. Les uns passent après cela sans que personne semble s'inquiéter d'eux, d'autres sont hélés dès qu'ils ont dépassé le bureau sans rien dire.

— Avez-vous compris?

Si un tonneau, qui a passé trois fois à la frontière bernoise, pouvait revenir vide, le dedans en dehors, on le prendrait pour un monstrueux hérisson ou porc-épic, tellement il est garni de chevilles. Ce n'est pas assez d'accompagner son vin d'un certificat d'origine, délivré en connaissance de cause par le préposé communal ou municipal dont la signature et celle du propriétaire doivent être attestées par un notaire digne de foi, il faut encore que tout le personnel des bureaux d'ohmgeld arrive, muni de récipients d'une capacité à leur convenance, perçoirs, chevilles, etc., soutire de votre vin jusqu'à ce qu'il ait suffisamment.. constaté que le vin est bien du vin, et de plus, de provenance suisse. Après cela, ô fraternelle faveur! on vous admet à jouir de la différence d'un centime par pot sur les vins étrangers, sur un tonneau de 50, 70 ou 100 pots, après une dépense de 1 fr. que vous a coûté le certificat d'origine, et 4 ou 5 % de déchet au minimum.

Réclamez, vous dit-on, si on vous en a pris davantage. Mais, at-on jamais vu une réclamation aboutir pour soustraction auprès de l'ohmgeld bernois? Si on ne vous le dit pas en propres termes, on vous donne assez clairement à entendre que ce que vous avez de mieux à faire est de vous estimer très heureux de ce qu'on ne vous a pas pris davantage. »

Le pavillon Favey, Grognuz et Cie à Yverdon.

Un Lausannois, revenant d'Yverdon, nous rapporte que M. Favey, cafetier,

2, route de Neuchâtel, Yverdon, vient d'ajouter à son café un charmant petit pavillon ombragé, d'où l'on jouit d'une vue magnifique sur la chaîne du Jura et la ligne Yverdon-Sainte-Croix, ligne que Favey et Grognuz appellent le « chemin de fer de la Tempérance. »

Le propriétaire susnommé a fait placer sur ce pavillon l'enseigne: *Restaurant Favey, Grognuz et Cie*, en souvenir du passage des deux inséparables dans son établissement, lors de leur visite à l'Exposition vaudoise.

De nombreux Yverdonnois ironnent sans doute se rafraîchir dans le nouveau pavillon, si agréable en été. Ils auront peut-être la chance d'y rencontrer un jour ceux auxquels il doit son nom.

Livraison de juillet de la BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE: Les nouveaux termes scientifiques adoptés par l'Académie française, par M. E. Naville. — Indépendante! Nouvelle, par M. Jean Teriam. — La question du Maroc, par M. Pierre Martel. — Romanciers anglais contemporains. Robert-Louis Stevenson, par M. A. Glardon. — Le bailli de Greifensee. Nouvelle, par Gottfried Keller. — Chemins de fer suisses, par M. Ed. Tallichet. — Chroniques parisienne, italienne, allemande, russe, suisse, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau, place de la Louve, 4, Lausanne.

Boutades.

L'examinateur. — Que fit Agatocle en débarquant sur la côte d'Afrique?

Le candidat. — Il brûla ses vaisseaux.

L'examinateur. — Dans quel but?

Le candidat. — Pour montrer à l'ennemi de quel bois il se chauffait.

Lu, l'autre soir, dans un journal d'annonces:

« On demande une femme de chambre, bonne musicienne. »

— C'est, dit notre ami F..., pour aider la cuisinière à faire danser l'anse du panier!

Un curé reprochant à un couple nouvellement marié le tort qu'ils avaient de se disputer aussi souvent qu'ils le faisaient: « Vous êtes d'autant moins excusables, leur dit-il, qu'à vous deux vous ne devez faire qu'un. »

— Nous ne faisons qu'un! reprit le mari: ah! monsieur le curé, comme vous vous trompez!... Si vous preniez la peine d'écouter quelque fois à nos fenêtres, vous croiriez que nous sommes vingt.

On peut lire le *Conteur Vaudois*, à Paris, chez M. Roset, marchand de vins, 78, rue des Petits-Champs.

L. MONNET.

LAUSANNE.— IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.